



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Appels d'offres

Question écrite n° 48543

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les préoccupations des Industries françaises de l'ameublement concernant les modalités d'attribution des marchés publics. Ces derniers sont désormais soumis à des règles strictes et précises. Nous ne pouvons à cet égard que nous en féliciter. Cependant, il apparaît que nombre d'entre eux sont dévolus à des fabricants étrangers sur des critères subjectifs entraînant des conséquences néfastes pour notre économie mais aussi pour notre savoir-faire culturel. Est-il normal par exemple que la Bibliothèque de France soit meublée en grande majorité de mobiliers étrangers ? Certains chantiers et certains lieux sont des vitrines de la France et de son savoir-faire. Ils peuvent contribuer à démontrer le dynamisme du secteur d'activité du meuble français et le talent d'un grand nombre de ses créateurs. Le meuble est une référence culturelle de notre époque et il est paradoxal que certaines commandes soient attribuées à des entreprises étrangères alors même que les entreprises nationales ne sont pas consultées. Une attitude que l'on ne retrouve pas dans les autres pays européens qui privilégient très largement leurs fabricants nationaux. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48543

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 913